

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Transition écologique
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Note du 8 juin 2021 portant organisation du secrétariat général de la direction générale de l'aviation civile

NOR : TRAA2117840N

(Texte non paru au journal officiel)

DGAC/SG	NOTE D'ORGANISATION DU SECRETARIAT GENERAL
	SECRETARIAT GENERAL DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE Version n° 02

PUBLICATION

OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION
Cette note d'organisation décrit l'organisation retenue par le secrétariat général

DATE D'APPLICATION :

Approuvée le, 8 juin 2021

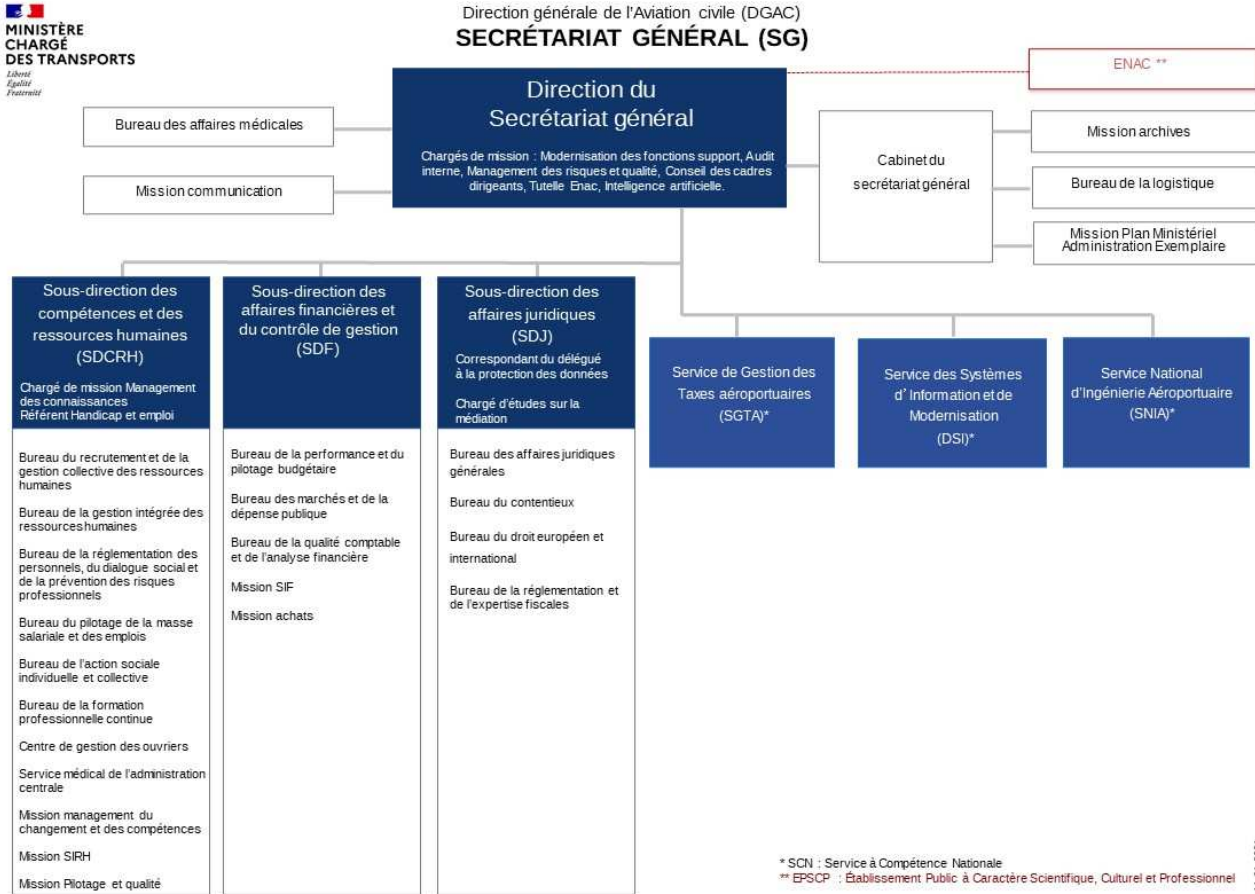
La secrétaire générale

Marie-Claire DISSLER

Table des matières

1 – ORGANIGRAMME DETAILLE DU SECRETARIAT GENERAL.....	4
2 – ORGANISATION ET MISSIONS DES ENTITES DU SECRETARIAT GENERAL	5
2.1 Organisation du secrétariat général	5
2.2 Les missions de la sous-direction des compétences et des ressources humaines (SDCRH)	7
2.2.1 Bureau du recrutement et de la gestion collective des ressources humaines (SG/ SDCRH-GC)	7
2.2.2 Bureau de la gestion intégrée des ressources humaines (SG/SDCRH-GIRH)	8
2.2.3 Bureau de la réglementation des personnels, du dialogue social et de la prévention des risques professionnels (SG/SDCRH-RDSP)	9
2.2.4 Bureau du pilotage de la masse salariale et des emplois (SG/SDCRH-PMSE)	10
2.2.5 Bureau de l'action sociale individuelle et collective (SG/SDCRH-ASIC)	10
2.2.6 Bureau de la formation professionnelle continue (SG/SDCRH-FPC)	11
2.2.7 Centre de gestion des ouvriers (SG/SDCRH-CGO)	11
2.2.8 Service médical de l'administration centrale (SG/SDCRH-SMAC)	12
2.2.9 Mission management du changement et des compétences (SG/SDCRH-MC2)	12
2.2.10 Mission du système d'information des ressources humaines (SG/SDCRH-SIRH)	13
2.2.11 Mission Pilotage et qualité (SG/SDCRH-MPIQ)	13
2.2.12 Le Chargé de mission Management des connaissances (SG/SDCRH-KM)	14
2.2.13 Le référent Handicap et emploi (SG/SDCRH-HE)	14
2.3 Les missions de la sous-direction des affaires financières et du contrôle de gestion (SG/SDF)	14
2.3.1 Bureau de la performance et du pilotage budgétaire (SG/SDF/1)	14
2.3.2 Bureau des marchés et de la dépense publique (SG/SDF/2)	15
2.3.3 Bureau de la qualité comptable et de l'analyse financière (SG/SDF/3)	15
2.3.4 Mission du système d'information financier (SG/SDF/MSIF)	16
2.3.5 Mission achats (SG/SDF/ACHATS)	16
2.4 Les missions de la sous-direction des affaires juridiques (SG/SDJ)	16
2.4.1 Bureau des affaires juridiques générales (SG/SDJ/1)	16
2.4.2 Bureau du contentieux (SG/SDJ/2)	17
2.4.3 Bureau du droit européen et international (SG/SDJ/3)	17
2.4.4 Bureau de la réglementation et de l'expertise fiscales (SG/SDJ/4)	17
2.4.5 Correspondant du délégué à la protection des données (SG/SDJ/RGPD)	18
2.5 Les missions du cabinet du secrétaire général	18
2.5.1 Mission archives (SG/ARCH)	18
2.5.2 Bureau de la logistique (SG/LOGIS)	18
2.5.3. Mission PMAE (SG/PMAE)	19
2.6 Bureau des affaires médicales (SG/MEDIC)	19
2.7 Mission communication (SG/COM)	19

1 – ORGANIGRAMME DETAILLE DU SECRETARIAT GENERAL



2 – ORGANISATION ET MISSIONS DES ENTITES DU SECRETARIAT GENERAL

2.1 Organisation du secrétariat général

2.1.1 Le secrétariat général comprend trois sous-directions :

2.1.1.1 La sous-direction des compétences et des ressources humaines comprend :

Le bureau du recrutement et de la gestion collective des ressources humaines (SG/SDCRH-GC), constitué de :

- la division du recrutement ;
- la division de la gestion collective ;
- la division des pensions ;
- la cellule chargée du suivi des personnels à statut ministériel ;
- un chargé de mission assurant le pilotage de la mise en œuvre de la politique indemnitaire ;
- un chargé de mission dossiers transverses.

Le bureau de la gestion intégrée des ressources humaines (SG/SDCRH-GIRH), constitué de :

- la division de la gestion intégrée des personnels de catégorie A+, A administratifs et de la paie des agents à statut « développement durable » ;
- la division de la gestion intégrée des personnels de catégories B et C administratifs et des personnels médico-sociaux ;
- la division de la gestion intégrée des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile et de la paie des personnels techniques ;
- la division de la gestion intégrée des agents contractuels, personnels navigants et apprentis ainsi que de la paie des ouvriers et des personnels en poste à l'étranger ;
- la cellule chargée du contrôle interne et de la supervision de la qualité.

Le bureau de la réglementation des personnels, du dialogue social et de la prévention des risques professionnels (SG/SDCRH-RDSP), constitué de :

- la division de la réglementation des personnels ;
- la division du dialogue social et de la prévention des risques professionnels.

Le bureau du pilotage de la masse salariale et des emplois (SG/SDCRH-PMSE).

Le bureau de l'action sociale individuelle et collective (SG/SDCRH-ASIC), constitué de :

- la division des assistantes de service social ;
- la division de l'action sociale collective ;
- la division des finances.

Le bureau de la formation professionnelle continue (SG/SDCRH-FPC), constitué de :

- la division du développement des compétences et des métiers ;
- la division de l'accompagnement des projets professionnels ;
- un coordonnateur de formation.

Le centre de gestion des ouvriers (SG/SDCRH-CGO), constitué de :

- la division de la gestion individuelle et collective ;

- la division des ressources et des compétences.
Le service médical de l'administration centrale (SG/SDCRH-SMAC).

La mission management du changement et des compétences (SG/SDCRH-MC2).

La mission du système d'information des ressources humaines (SG/SDCRH-SIRH).

La mission pilotage et qualité (SG/SDCRH-MPIQ).

Le chargé de mission management des connaissances (SG/SDCRH-KM).

Le référent handicap et emploi (SG/SDCRH-HE).

2.1.1.2 La sous-direction des affaires financières et du contrôle de gestion comprend :

Le bureau de la performance et du pilotage budgétaire (SG/SDF/1) ;

Le bureau des marchés et de la dépense publique (SG/SDF/2) ;

Le bureau de la qualité comptable et de l'analyse financière (SG/SDF/3) ;

La mission du système d'information financier (SG/MSIF);

La mission achats (SG/SDF/ACHATS).

2.1.1.3 La sous-direction des affaires juridiques comprend :

Le bureau des affaires juridiques générales (SG/SDJ/1) ;

Le bureau du contentieux (SG/SDJ/2) ;

Le bureau du droit européen et international (SG/SDJ/3) ;

Le bureau de la réglementation et de l'expertise fiscales (SG/SDJ/4) ;

Le correspondant du délégué à la protection des données, directement rattaché au sous-directeur (SG/SDJ/RGPD).

Des chargés de missions peuvent en outre être rattachés à la sous-direction, notamment le chargé d'études sur la médiation.

2.1.2. Le secrétariat général comprend, outre la sous-direction des compétences et des ressources humaines, la sous-direction des affaires financières et du contrôle de gestion et la sous-direction des affaires juridiques, :

Le cabinet, avec sous son autorité :

- La mission archives (SG/ARCH) ;
- Le bureau de la logistique (SG/LOGIS) ;
- La mission PMAE(SG/PMAE).

Le bureau des affaires médicales (SG/MEDIC) ;

La mission communication (SG/COM).

Des chargés de missions peuvent en outre être rattachés au secrétaire général notamment pour la modernisation des fonctions support, l'audit interne, le management des risques et qualité, l'intelligence artificielle, le conseil des cadres dirigeants et la tutelle de l'ENAC.

2.2 Les missions de la sous-direction des compétences et des ressources humaines (SDCRH)

2.2.1 Bureau du recrutement et de la gestion collective des ressources humaines (SG/SDCRH-GC)

Le bureau du recrutement et de la gestion collective des ressources humaines comporte :

- *La division du recrutement*

La division du recrutement assure le recrutement par voie de concours et d'examens dans les corps administratifs et techniques de l'aviation civile, en liaison notamment avec le département admissions et vie des campus de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Elle organise les comités de sélection pour le recrutement de personnels disposant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), des personnels à statut militaire dans le cadre de la procédure de la commission nationale d'orientation et d'intégration (CNOI), les recrutements sans concours, et ceux au titre du Pacte (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique d'Etat).

Elle pilote par ailleurs l'ensemble des processus de recrutement (hors mobilité) en liaison avec les directions de la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Enfin, elle est chargée de l'organisation des examens professionnels de promotion de grade.

- *La division de la gestion collective*

La division est chargée de l'élaboration du plan d'affectation des recrutements, de la gestion de la mobilité et des avancements des personnels de la DGAC et de Météo-France, sous réserve des attributions conférées à d'autres services. Dans ce cadre, elle est responsable de l'organisation des commissions administratives et consultatives paritaires relevant de la DGAC.

Elle pilote la campagne annuelle d'entretien professionnel.

En relation avec la mission management du changement et des compétences et, le cas échéant avec la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA), elle assure le suivi des emplois fonctionnels et des emplois de direction.

Elle conduit les procédures disciplinaires, en liaison avec la sous-direction des ressources humaines de la DSNA le cas échéant.

Elle est en outre responsable de la gestion de proximité des personnels affectés au secrétariat général et pour l'ensemble des personnels de la DGAC, de la gestion des congés bonifiés, de l'indemnisation des comptes épargne-temps, de l'autorisation des cumuls d'activité, des reconnaissances et transferts de centres des intérêts matériels et moraux (CIMM), des relevés individuels des services aériens commandés (RISAC), des rentes et primes outre-mer ainsi que, sous réserve des attributions conférées à la direction des services de la navigation aérienne et de l'Ecole nationale de l'aviation civile, de la gestion des accidents de service. En relation avec la mission management du changement et des compétences et la direction du transport aérien et, le cas échéant, avec la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, elle assure la gestion des personnels à l'international.

- *La division des pensions*

La division finalise la mise à jour du compte individuel retraite des agents avant liquidation de la pension par le service des retraites de l'Etat (SRE).

Elle assure la veille réglementaire ainsi qu'un rôle d'expertise dans l'étude des cas particuliers et l'information des agents.

Elle coordonne la liquidation de la pension des ouvriers d'Etat auprès du fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat (FSPOEIE).

Elle finalise la gestion des dossiers de validation de services et assure les affiliations rétroactives des agents au régime général.

Le bureau comprend également :

- une cellule chargée du suivi des personnels à statut ministériel qui assure la liaison avec les services compétents du ministère dans le cadre de la gestion partagée des personnels à statut « développement durable » affectés à la DGAC, ainsi que le pilotage de leur gestion pour le compte de la DGAC ;
- un chargé de mission pour assurer le pilotage de la mise en œuvre de la politique indemnitaire et des mesures indemnitaires collectives ;
- un chargé de mission dossiers transverses.

2.2.2 Bureau de la gestion intégrée des ressources humaines (SG/SDCRH-GIRH)

Le bureau de la gestion intégrée des ressources humaines (SG/SDCRH-GIRH) assure la gestion statutaire et indemnitaire des personnels de la DGAC et de Météo-France, sous réserve des attributions conférées à d'autres services, ainsi que toutes les opérations relatives à la paie pour l'ensemble des personnels de la direction générale de l'aviation civile, y compris ceux affectés aux Antilles, en Guyane et à La Réunion ainsi que les agents de l'Ecole nationale de l'aviation civile, à l'exception de ceux recrutés sur ressources propres.

Il est également coordonnateur des services payeurs de Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte en matière de réglementation, d'évolution des rémunérations et de mise en œuvre des mesures protocolaires.

Il comporte :

- *La division de la gestion intégrée des personnels de catégorie A+, A administratifs et de la paie des agents à statut « développement durable » :*

En liaison avec les services de gestion des personnels de proximité de la direction générale de l'aviation civile et avec les structures ministérielles ou interministérielles compétentes, la division est chargée des actes de gestion statutaire, indemnitaire et procède à la préliquidation des éléments de rémunération des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, des administrateurs civils et des attachés.

Pour ces corps, à l'exception des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, elle élabore les actes d'affectation.

Elle est également chargée, en liaison avec les services de gestion des personnels de la DGAC, de procéder à la préliquidation des éléments de rémunération des agents à statut « développement durable » affectés à la DGAC.

- *La division de la gestion intégrée des personnels de catégories B et C administratifs et des personnels médico-sociaux :*

La division est chargée de tous les actes de gestion statutaire, indemnitaire et procède à la préliquidation des éléments de rémunération des personnels de catégories B et C administratifs et des personnels médico-sociaux.

Pour tous ces corps, elle élabore les actes d'affectation.

- *La division de la gestion intégrée des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile et de la paie des personnels techniques :*

La division est chargée de tous les actes de gestion statutaire, indemnitaire et de la préliquidation des éléments de rémunération des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Pour ce corps, elle élabore les actes d'affectation.

La division est chargée de la préliquidation des éléments de rémunération des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA), des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne et des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, en liaison avec la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne.

Pour ces personnels, elle est chargée d'établir les actes qui ne relèvent pas de la compétence de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne.

- *La division de la gestion intégrée des agents contractuels, personnels navigants et apprentis ainsi que de la paie des ouvriers et des personnels en poste à l'étranger :*

La division est chargée de la gestion administrative et de la préliquidation des éléments de rémunération des agents contractuels, des personnels navigants et des apprentis.

Elle élabore les actes d'affectation des personnels navigants.

En liaison avec les services de gestion des personnels de la DGAC, elle est chargée de la préliquidation des éléments de rémunérations des ouvriers affectés à la DGAC.

Elle assure la préliquidation des éléments de rémunération des agents en poste à l'étranger.

La division gère également assure également la mise en œuvre de la convention conclue avec Pôle-Emploi pour l'attribution et le versement des aides pour le retour à l'emploi.

- *La cellule chargée du contrôle interne et de la supervision de la qualité (CISQ)*

La cellule est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des processus du contrôle interne, de l'analyse des restitutions des opérations de gestion et de l'amélioration de la qualité de service du bureau.

2.2.3 Bureau de la réglementation des personnels, du dialogue social et de la prévention des risques professionnels (SG/SDCRH-RDSP)

Le bureau de la réglementation des personnels, du dialogue social et de la prévention des risques professionnels (SG/SDCRH-RDSP) comporte :

- *La division de la réglementation des personnels*

La division est chargée des questions réglementaires relatives à l'ensemble des personnels titulaires, contractuels et ouvriers de l'Etat de la direction générale de l'aviation civile. À ce titre, elle assure l'élaboration des statuts particuliers des corps et des emplois propres à cette direction, des textes indemnitaires et plus généralement de tout texte réglementaire nécessaire à la gestion des personnels de la DGAC. Elle est également en charge de l'application des réglementations interministérielles et européennes. Sur toutes ces questions, elle conseille les services de la DGAC, de l'Ecole nationale de l'aviation civile et du bureau d'enquêtes et d'analyse pour la sécurité de l'aviation civile (BEA).

- *La division du dialogue social et de la prévention des risques professionnels*

La division est chargée de l'application, pour les personnels de la direction générale de l'aviation civile, des réglementations interministérielles et européennes relatives au droit syndical, à l'hygiène, à la sécurité, aux conditions de travail et aux risques professionnels. Elle est responsable de l'organisation des instances de dialogue social au sein de la direction générale de l'aviation civile (notamment CT et CHSCT. Elle assure la préparation des conventions de dialogue social. Pour l'ensemble des personnels de la direction générale de l'aviation civile, elle organise les élections professionnelles ou pilote cette organisation pour celles qui sont locales. Elle recueille les informations relatives aux mouvements sociaux.

Elle comporte en son sein le conseiller national de prévention qui encadre et anime le réseau des agents de prévention de la DGAC, ainsi que le conseiller de prévention des sites de Farman et de Paray Vieille Poste.

2.2.4 Bureau du pilotage de la masse salariale et des emplois (SG/SDCRH-PMSE)

Le bureau du pilotage de la masse salariale et des emplois (SG/SDCRH-PMSE) :

- pilote le schéma d'emplois de l'année ainsi que l'ensemble des dépenses de personnel ;
- veille au respect des plafonds d'emplois et de crédits ;
- élabore les documents budgétaires relatifs aux personnels de la DGAC (masse salariale et emplois) en coordination avec la sous-direction des affaires financières et du contrôle de gestion (SDF) ;
- effectue les requêtes et analyses sur la masse salariale et les effectifs budgétaires dans son domaine de compétence ;
- élabore les hypothèses d'évolution de la masse salariale et des emplois ;
- gère les crédits de personnels.

En outre, le bureau est en charge du suivi du fonds relatif à l'allocation temporaire complémentaire (ATC) et au complément individuel temporaire (CIT) des ICNA.

2.2.5 Bureau de l'action sociale individuelle et collective (SG/SDCRH-ASIC)

Le bureau de l'action sociale individuelle et collective (SG/ SDCRH-ASIC) comporte :

- *La division des assistantes de service social qui :*
 - encadre et anime le réseau des assistantes de service social de la direction générale de l'aviation civile et de l'établissement public Météo-France. Elle élabore à ce titre le rapport d'activité du service social ;
 - exerce un rôle de conseil et d'expertise en matière sociale ;
 - participe à l'élaboration de la politique d'action sociale et émet des propositions en matière de prestations sociales ;
 - assure, au plan local, le suivi et l'accompagnement social des personnels et de leurs familles qu'ils soient actifs ou retraités de métropole et d'outre-mer ;
 - contribue à la mise en œuvre locale de la politique de réservation de berceaux ;
 - apporte son expertise à la politique nationale « handicap ».
- *La division de l'action sociale collective qui :*
 - met en œuvre et coordonne la politique d'action sociale définie par un comité central d'action sociale (CCAS), par le biais des comités locaux d'action sociale (CLAS) et des associations locales ou nationales subventionnées, impliquées dans l'action sociale, culturelle et sportive ;
 - anime le réseau des correspondants sociaux régionaux (CSR) et en assure le suivi ;
 - assure, au sein de son pôle logement, la gestion du parc immobilier de la direction générale de l'aviation civile et la gestion des prêts immobiliers bonifiés (PIB) ;
 - assure le suivi du marché mutualisé de restauration et met en œuvre la politique d'action sociale en matière de restauration.

Elle comprend en son sein le conseiller social régional de la région parisienne.

- *La division des finances qui :*
 - assure le suivi budgétaire de l'ensemble des crédits dédiés à l'action sociale et assure aux directions de la sécurité de l'aviation civile interrégionales (DSAC-IR) et services en outre-mer l'allocation des crédits déconcentrés d'action sociale ;
 - traite le suivi des factures dans les différents domaines d'action sociale en faveur notamment de la petite enfance, du logement, des aides d'urgence et de la restauration ;
 - verse l'ensemble des prestations sociales individuelles auxquelles les personnels du siège, de Météo-France, du service technique de l'aviation civile (STAC) et du service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) peuvent prétendre ;
 - verse les subventions aux associations nationales conventionnées ;
 - assure en outre le suivi budgétaire des crédits versés sur un fonds de concours par le fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

2.2.6 Bureau de la formation professionnelle continue (SG/SDCRH-FPC)

Le bureau de la formation professionnelle continue (SG/ SDCRH-FPC) élabore sa stratégie de formation dans le cadre du schéma directeur de la formation continue tout au long de la vie piloté par la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

au bénéfice de l'ensemble des services de la direction générale de l'aviation civile.

Il exerce une activité d'ingénierie de la formation, ainsi qu'un rôle de coordination rapprochée et d'organisation pratique.

Il veille à la bonne utilisation des crédits dédiés à la formation et à la sécurisation des achats de formation.

Le bureau de la formation professionnelle continue comporte :

- *La division du développement des compétences et des métiers*

La division du développement des compétences et des métiers exerce une activité d'ingénierie de formation pour l'ensemble des services de la direction générale de l'aviation civile. Elle coordonne les actions de formation continue non spécifiques à l'ensemble des personnels de la direction générale de l'aviation civile. Elle conçoit, organise et met en œuvre les actions de formation générale de niveau national et local et notamment les stages d'adaptation à l'emploi.

Elle évalue les actions de formation mises en œuvre et contribue à construire des parcours de formation pour développer les compétences des agents et répondre à l'évolution des métiers de la direction générale de l'aviation civile.

- *La division de l'accompagnement des projets professionnels*

La division de l'accompagnement des projets professionnels met en œuvre les différents instruments de la formation auxquels peuvent recourir les agents pour développer leurs parcours professionnels. Elle conseille et accompagne les agents dans leurs démarches, soit dans le cadre d'une action choisie de changement de métier ou de filière professionnelle.

En outre, elle élabore les actions de préparation aux examens et concours en liaison avec les services concernés de la sous-direction des compétences et des ressources humaines et de l'École nationale de l'aviation civile.

- *Le coordonnateur de formation*

Le coordonnateur de formation assure la diffusion de l'information relative à la formation. Il est chargé de l'élaboration de la programmation annuelle des formations générales transverses sous la forme d'un catalogue destiné à tous les agents de la DGAC. Il pilote et anime le réseau des coordonnateurs de formation de la DGAC. Il réalise une veille sur les politiques pédagogiques et le cadre réglementaire de la formation. Il est le référent national du compte personnel de formation.

2.2.7 Centre de gestion des ouvriers (SG/SDCRH-CGO)

Le centre de gestion des ouvriers (SG/ SDCRH-CGO) est chargé de la gestion des ouvriers d'Etat de l'aviation civile.

En liaison avec les services compétents du ministère dans le cadre de la gestion partagée des personnels à statut « développement durable » affectés à la direction générale de l'aviation civile, il pilote la gestion des ouvriers des parcs et ateliers.

Le centre de gestion comporte :

- *La division de la gestion individuelle et collective*

Cette division a pour missions la gestion des carrières, de la mobilité, des congés maladie, le traitement des accidents de travail, maladies professionnelles, des primes et heures supplémentaires ainsi que le suivi des évolutions réglementaires. Elle assure, pour le compte du fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE), la gestion des dossiers retraites et a un rôle d'expertise dans l'étude des cas particuliers et d'information des agents. Elle gère les fonctions de chef d'équipe et de responsable logistique. Elle assure le secrétariat et la préparation des différentes instances paritaires.

- *La division des ressources et des compétences*

Cette division a pour mission la coordination et le support des pôles de compétence, l'organisation et la mise en place des commissions d'essai, des bilans de compétences, des changements de famille professionnelle, de la formation continue et de la préparation aux essais ainsi que l'organisation du recrutement des contractuels sur des fonctions dévolues aux ouvriers d'Etat. Elle participe aux évolutions de la nomenclature ouvrière.

2.2.8 Service médical de l'administration centrale (SG/SDCRH-SMAC)

Le service médical de l'administration centrale (SDCRH/SMAC) est chargé de la médecine de prévention pour l'ensemble des agents du siège, pour les agents du Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEA) ainsi que, dans le cadre de la convention passée avec ce service, pour ceux affectés au SNIA (hors pôles régionaux). Il contribue aux actions dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail et participe aux réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétent.

À ce titre, le service médical de l'administration centrale assure le suivi médical de ces agents et mène des campagnes de sensibilisation aux conduites à risque et d'éducation à la santé.

Pour ces agents, il effectue en tant que de besoin les soins de première urgence.

2.2.9 Mission management du changement et des compétences (SG/SDCRH-MC2)

La mission management du changement et des compétences est chargée du conseil et de l'accompagnement à l'agent et aux services. Elle assure l'accompagnement de l'agent dans le cadre de son parcours professionnel. Dans le cadre de restructurations de services, de réorganisation ou de changements ayant un impact sur les situations individuelles, elle assure l'accompagnement individuel et collectif des agents impactés et des services.

Elle apporte son expertise dans les procédures de mobilité, d'avancement et de recrutement. Elle participe à la conception et la mise en œuvre des lignes directrices de gestion. Elle contribue à la promotion des dispositifs de formation.

Elle veille à mettre à disposition de la DGAC les compétences adaptées à ses besoins via le pilotage de la gestion prévisionnelle des ressources humaines en matière d'emplois et de compétences.

La mission assure, en collaboration avec le conseiller cadres dirigeants du SG et chargé de corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, un travail sur le portefeuille de compétences des agents.

La mission contribue à la définition des orientations de modernisation de la gestion des ressources humaines de la DGAC et au développement de la culture managériale. Son action consiste également à développer, mettre en œuvre et promouvoir les actions de valorisation des compétences.

Au sein de la mission, des chargés de corps sont chargés de conseiller et d'accompagner, de façon personnalisée, les ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, les administrateurs civils, les attachés et les agents relevant des corps administratifs B et C.

Les conseillers mobilité carrière, ont une mission de conseil territorialisée (5 zones) pour tous les agents. Ils assurent un accompagnement des réorganisations internes et une fonction de conseil auprès des directeurs et chefs de services locaux et d'interaction entre les services locaux et les services centraux.

2.2.10 Mission du système d'information des ressources humaines (SG/SDCRH-SIRH)

La mission du système d'information des ressources humaines de la direction générale de l'aviation civile (SG/SDCRH-SIRH) est chargée tout particulièrement d'assurer la mise en place et la maintenance au sein de la DGAC du système d'information des ressources humaines (SIRH).

À ce titre, elle suit les développements et les évolutions des fonctionnalités de SIRH. Elle agit en tant que maître d'ouvrage pour tous les développements engagés en maintenance évolutive et corrective, en assurant l'arbitrage nécessaire entre les demandes des différents utilisateurs DGAC. Elle est responsable de la tenue des référentiels et des accès aux applications.

Cette maîtrise d'ouvrage couvre l'ensemble des besoins en termes d'outils des ressources humaines.

La mission est chargée de la fonction « aide aux utilisateurs ». À ce titre, elle assure l'assistance fonctionnelle et définit le contenu de la formation des utilisateurs, en relation avec les entités métier.

2.2.11 Mission Pilotage et qualité (SG/SDCRH-MPIQ)

Au sein de l'équipe de direction, la mission pilotage et qualité anime les démarches collaboratives et conduit les projets transverses liés à l'organisation, au pilotage et à la modernisation des activités de la sous-direction.

Elle coordonne la mise en œuvre et le suivi de la politique qualité sur le périmètre d'activité de la sous-direction. En relation avec le responsable qualité du SG et les bureaux et entités concernées, la mission pilote la mise en place, le suivi et l'amélioration du système de management de la qualité pour les fonctions de ressources humaines.

Elle assure le pilotage de la production des données sociales.

Elle conduit certains chantiers transverses pour le compte de la sphère « ressources humaines ».

2.2.12 Le Chargé de mission Management des connaissances (SG/SDCRH-KM)

Au sein de l'équipe de direction, le chargé de mission management des connaissances anime les démarches collaboratives et conduit les projets transverses liés à la transmission des savoirs, à la valorisation et au partage des connaissances.

Il peut assister les managers et les services pour accompagner certaines réorganisations ou la création de communauté de pratiques. Il propose des outils et offre un support méthodologique pour prévenir le risque de pertes de connaissances.

Il anime un réseau dédié au management des connaissances et conduit certains chantiers transverses pour le compte de la sphère « ressources humaines ».

2.2.13 Le référent Handicap et emploi (SG/SDCRH-HE)

Le référent handicap et emploi structure, coordonne et met en œuvre la politique en faveur de l'inclusion et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap (PH).

Il établit, en lien avec les partenaires médicaux, sociaux, de prévention et de ressources humaines, les diagnostics de la situation d'emploi des PH, construit un plan d'actions et les besoins de financement associés. A partir des orientations du comité de pilotage FIPHP-DGAC, il élabore le projet de conventionnement triennal. Il instruit pour les PH les demandes de financement auprès du FIPHP dont il exécute le budget alloué par le conventionnement.

Il exerce un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des PH tout au long de leur carrière pour favoriser leur insertion et leur maintien en activité. Dans cet objectif, il conseille et accompagne les encadrants et les services de ressources humaines. Il veille à sensibiliser aux situations de handicap les personnels de la DGAC.

En collaboration avec GCRH, il contribue au recrutement et veille à l'intégration des PH dans les services.

Il anime le réseau des correspondants handicap territoriaux.

2.3 Les missions de la sous-direction des affaires financières et du contrôle de gestion (SG/SDF)

2.3.1 Bureau de la performance et du pilotage budgétaire (SG/SDF/1)

Le bureau de la performance et du pilotage budgétaire (SDF/1) est composé de la division budget, de la division synthèse et de la division du pilotage de la performance par objectifs (PPO).

Le bureau SDF/1 :

- pilote et coordonne les travaux budgétaires et de performance du budget annexe, ainsi que des deux programmes du budget général, en coordination avec les directions métiers (notamment préparation des lois de finances et des lois de règlement, suivi et analyse de la consommation des crédits en gestion) ;
- est l'interlocuteur du secrétariat du ministère de la transition écologique, de la direction du budget et de la Cour des comptes sur les questions budgétaires et assure la veille parlementaire ;
- réalise le suivi des recettes budgétaires et en trésorerie du budget annexe, ainsi que son pilotage en collaboration avec l'agence comptable et les directions techniques ;
- tient la comptabilité de l'ordonnateur de ce budget ;
- assure le secrétariat du comité des finances et de la commission consultative économique ;
- conseille et accompagne en matière budgétaire les services financiers des directions ;
- coordonne le dispositif de pilotage de la performance par objectifs de la DGAC et

anime le dialogue de gestion ;

- participe aux actions de modernisation de la fonction financière (en particulier, professionnalisation, sécurisation à travers le pilotage du contrôle interne budgétaire et son déploiement opérationnel au sein du BACEA et fiabilisation des données budgétaires).

2.3.2 Bureau des marchés et de la dépense publique (SG/SDF/2)

Le bureau des marchés et de la dépense publique (SDF/2) est composé de la division « déplacements professionnels », d'un chargé de mission « voyage d'affaires », du pôle « achats et marchés » et de la mission « contrôle interne ».

Le bureau SDF/2 :

- est chargé de l'exécution budgétaire et financière du Programme 613 hors masse salariale et gère les emprunts du budget annexe ;
- coordonne les travaux avec l'agence comptable sur les questions relatives aux régies ;
- élabore et suit la politique des déplacements professionnels de la DGAC. A ce titre, il est responsable de la politique de voyages au niveau national en assurant la maîtrise d'ouvrage fonctionnelle de l'outil DIVA 2.0 et en animant la communauté du voyage d'affaires ;
- est chargé du pilotage des segments achats mutualisés transverses (hors domaines informatique et bâtiment), dits non opérationnels. À ce titre, il définit la stratégie d'achat, conduit la passation ainsi que le suivi et le pilotage de l'exécution des marchés pour ces segments mutualisés, en collaboration avec les services prescripteurs de la DGAC et dans le respect des orientations fixées par la direction des achats de l'État (DAE). Sur son périmètre de responsabilité, il est l'interlocuteur de référence des services de la DGAC et des instances ministérielle (responsable ministériel des achats) et interministérielle (DAE). Ces missions sont réalisées en liaison avec la mission des achats de la sous-direction des affaires financières et du contrôle de gestion du secrétariat général et avec les autres pôles « achats » de la DGAC ;
- s'assure de la conduite du processus de passation de marchés publics spécifiques pour le compte de la direction de la sécurité de l'aviation civile, de la direction du transport aérien et du secrétariat général. Il intervient en support de ces services et apporte son expertise sur des problématiques juridiques relatives aux marchés publics ;
- est chargé de l'exécution financière des marchés pour la sous-direction des compétences et des ressources humaines, la sous-direction des affaires juridiques et le bureau de la logistique du secrétariat général, ainsi que pour le cabinet du directeur général ;
- met en place et réalise un contrôle interne sur l'ensemble des activités du bureau ayant trait au voyage d'affaires, à l'achat et à la dépense ;
- participe aux actions de modernisation de la fonction financière.

2.3.3 Bureau de la qualité comptable et de l'analyse financière (SG/SDF/3)

Le bureau de la qualité comptable et de l'analyse financière (SDF/3) est composé de la division de la comptabilité analytique et de l'analyse économique et de la division de la qualité et du contrôle interne.

Le bureau SDF/3 :

- produit la comptabilité analytique de la DGAC et fournit à la DSNA et à la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) les éléments servant de base au calcul des assiettes des redevances ;
- tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations pour l'ensemble du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à travers un centre de services partagé dénommé « pôle d'expertise immobilisations » (PEI) chargé d'assurer le pilotage et la gestion comptable des projets d'immobilisations en suivant les procédures métiers homogènes et formalisées dans l'outil de gestion partagé SIF (système d'informations financier – module FIAA). Le PEI est composé de deux antennes géographiquement séparées :
 - l'antenne de Paris au sein du bureau de la qualité comptable et de l'analyse financière est chargée de la gestion des immobilisations de tous les segments d'achat autres que « navigation aérienne », notamment les segments d'achat « informatique de gestion », «

parc immobilier » et « véhicules »;

- l'antenne de Toulouse, au sein de la direction de la technique et de l'innovation (DTI), est chargée du segment d'achat des installations techniques de navigation aérienne. L'antenne de Toulouse est placée sous l'autorité fonctionnelle du bureau de la qualité comptable et de l'analyse financière de la sous-direction des affaires financières et du contrôle de gestion.

- participe aux actions de modernisation de la fonction financière (en particulier, professionnalisation, sécurisation à travers le pilotage du contrôle interne comptable et son déploiement opérationnel au sein du BACEA et fiabilisation des données financières).

2.3.4 Mission du système d'information financier (SG/SDF/MSIF)

La mission SIF :

- assure la représentation de la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du système d'information financier (SIF) de la DGAC tant dans les propositions stratégiques que dans le pilotage des activités opérationnelles ;
- pilote le programme SIF à travers la planification des évolutions, la coordination des différents acteurs et l'organisation des instances dédiées ;
- assure la gestion des évolutions et le suivi des fonctionnalités des différentes applications financières ;
- réalise la gestion et le suivi de l'usage des applications en lien avec les maîtrises d'ouvrage ;
- gère les données et nomenclatures des applications ;
- coordonne les actions d'animation de la communauté financière de la DGAC ;
- participe aux actions de modernisation de la fonction financière.

2.3.5 Mission achats (SG/SDF/ACHATS)

La mission achats :

- est chargée de mettre en place la politique achat à la DGAC visant à privilégier les achats mutualisés qu'ils soient ministériels ou interministériels, centralisés ou non centralisés ;
- coordonne le déploiement et le suivi des marchés nationaux et interministériels, en coordination avec les représentants des pôles achats ;
- est l'interlocuteur de la direction des achats de l'Etat, du ministère, des réseaux spécialisés en achat public et des fournisseurs.

2.4 Les missions de la sous-direction des affaires juridiques (SG/SDJ)

2.4.1 Bureau des affaires juridiques générales (SG/SDJ/1)

Le bureau des affaires juridiques générales assure l'évaluation, le traitement et la coordination des questions juridiques intéressant la DGAC.

Il participe au pilotage de l'activité normative de la DGAC, procède à l'examen juridique des projets de textes législatifs et réglementaires concernant l'aviation civile et en assure le suivi en veillant au respect de la cohérence de la réglementation. Il formule des avis sur les demandes de conseil juridique émanant des directions et services, notamment en ce qui concerne l'évaluation et la prévention des risques en termes de responsabilité. Il exerce des missions d'expertise juridique et d'assistance opérationnelle dans les domaines du droit pénal et en matière de protection fonctionnelle.

Il accompagne plus particulièrement la direction des services de la navigation aérienne dans le montage de projets contractuels complexes, notamment pour les questions relatives au droit de la propriété intellectuelle.

Il prépare les textes relatifs à l'organisation de la DGAC. Il prend, sur proposition des services, les décisions de commissionnement des agents chargés de constater les infractions aux dispositions du code des transports et du code de l'aviation civile.

Il est chargé de l'analyse des évolutions intervenant dans les différents domaines du droit et de sa diffusion, notamment par la voie de guides et de publications périodiques. Il est également en charge de l'élaboration d'une veille juridique quotidienne et de l'animation du réseau national des correspondants juridiques ; il coordonne, en liaison avec le bureau de la formation professionnelle et continue, les actions de formation de la sous-direction en matière juridique ; il suit la diffusion du recueil de la réglementation relative à l'aviation civile (RADIC).

2.4.2 Bureau du contentieux (SG/SDJ/2)

Le bureau du contentieux assure, en liaison avec les services concernés, la défense de l'Etat devant la juridiction administrative et participe à l'élaboration des observations de l'administration devant la juridiction judiciaire.

Il suit l'exécution des décisions juridictionnelles, y compris dans leur aspect pécuniaire, et propose toute mesure tendant à prévenir les condamnations, notamment le recours à la voie transactionnelle.

Il est chargé, sous réserve des compétences dévolues aux services, du règlement des réparations civiles.

2.4.3 Bureau du droit européen et international (SG/SDJ/3)

Le bureau du droit européen et international est chargé, en liaison avec les services concernés, du suivi de la réglementation européenne et internationale ainsi que du contentieux européen et international.

Il participe, en liaison avec les directions et services de la DGAC à l'élaboration de conventions bilatérales et veille à la signature et ratification des conventions internationales multilatérales.

Il participe, également à l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation européenne en droit interne ainsi qu'à la transposition dans l'ordre juridique interne des directives européennes.

Il est en outre chargé du suivi du contentieux européen en liaison avec le secrétariat général pour les affaires européennes, le ministère des affaires étrangères et les différents directions et services de la direction générale de l'aviation civile.

En accompagnement des services de la DGAC concernés, il contribue à l'élaboration de contrats internationaux et de montages juridiques complexes.

2.4.4 Bureau de la réglementation et de l'expertise fiscales (SG/SDJ/4)

Le bureau de la réglementation et de l'expertise fiscales est chargé d'assurer un rôle de conseil, d'assistance et d'expertise pour toutes les questions générales relevant de droit fiscal général interne, européen et international. Il remplit le cas échéant toutes les obligations déclaratives qui incombent à la direction générale de l'aviation civile en vertu de la législation fiscale en vigueur.

Il est associé, d'une part, à la détermination de la politique fiscale des services de la direction générale de l'aviation civile, et d'autre part, à la conception, à l'élaboration et au suivi de la législation spécifique et de la doctrine en matière de fiscalité aéronautique dont la perception est confiée par le législateur à la direction générale de l'aviation civile.

2.4.5 Correspondant du délégué à la protection des données (SG/SDJ/RGPD)

Le correspondant du délégué à la protection des données est chargé d'assurer un rôle de formation, de conseil, d'assistance et d'expertise pour toutes les questions relatives à la protection des données à caractère personnel à toutes les étapes du cycle de vie de la donnée.

Il diffuse et fait connaître à l'ensemble des directions et services les principes applicables à la protection des données à caractère personnel.

En coordination avec le bureau des affaires juridiques générales, il procède à l'examen juridique des projets de textes législatifs et réglementaires concernant la protection des données à caractère personnel.

2.5 Les missions du cabinet du secrétaire général

Sous l'autorité du directeur de cabinet, il est chargé de coordonner, d'animer et de traiter certaines affaires communes à plusieurs des entités relevant du secrétariat général, ainsi que les dossiers particuliers qui lui sont confiés par le secrétaire général.

Sont placés sous son autorité la mission archives, le bureau de la logistique et la mission PMAE.

2.5.1 Mission archives (SG/ARCH)

La mission archives est chargée :

- de la conduite de la politique d'archivage de l'administration centrale et des services à compétence nationale de la direction générale de l'aviation civile ;
- de la gestion des archives courantes et intermédiaires ;
- de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information relatifs aux archives ;
- de la conservation des archives historiques avant leur versement aux Archives nationales ainsi que leur valorisation.

2.5.2 Bureau de la logistique (SG/LOGIS)

Le bureau de la logistique est chargé de la gestion des moyens logistiques au niveau central, des plans de prévention relevant du périmètre de son activité en relation avec l'assistant de prévention du site de Farman, et contribue à la définition de la politique logistique de la direction générale de l'aviation civile.

Le chef du bureau de la logistique est assisté de deux adjoints : un adjoint dit multiservices, exerçant une autorité fonctionnelle sur les divisions exerçant des missions de service aux agents, et un adjoint dit multitechnique exerçant une autorité fonctionnelle sur les divisions exerçant des missions techniques. En plus de l'autorité fonctionnelle qu'ils exercent sur ces divisions spécifiques, les deux adjoints sont à même de se relayer sur les dossiers transverses et d'assurer l'intérim de l'adjoint absent ou du chef de bureau en cas de besoin.

Le bureau de la logistique est composé de quatre divisions :

- La division Service aux agents et gestion administrative, placée sous l'autorité fonctionnelle de l'adjoint multiservices ;
- La division Parc-auto et téléphonie, placée sous l'autorité fonctionnelle de l'adjoint multiservices ;
- La division Accueil, cadre de vie et sécurité, placée sous l'autorité fonctionnelle de l'adjoint multitechnique ;
- La division Maintenance, placée sous l'autorité fonctionnelle de l'adjoint multitechnique.

2.5.3. Mission PMAE (SG/PMAE)

La mission Plan Ministériel d'Administration Exemplaire (PMAE) est chargée :

- de la conduite de la politique d'exemplarité de la DGAC en matière de développement durable et de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) conformément aux directives du Premier ministre ;
- du recueil des données d'activité annuelles des services de la DGAC afin de :
 - renseigner les indicateurs ministériels du PMAE et des services publics éco-responsables (SPE) du Premier ministre ;
 - chiffrer et publier les bilans des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la DGAC ;
 - déployer et formaliser les réponses aux enquêtes adjacentes transmises par le ministère de tutelle ;
- d'assurer une expertise sur les BEGES et la RSE au profit de la DGAC et du ministère ;
- de communiquer auprès des services et de la hiérarchie de la DGAC sur les résultats obtenus en matière de PMAE et de SPE.

2.6 Bureau des affaires médicales (SG/MEDIC)

Le bureau des affaires médicales, dirigé par le médecin-chef de la direction générale de l'aviation civile, est chargé de la coordination et de l'organisation générale des différents services médicaux en matière de médecine de prévention, de médecine d'aptitude au contrôle de la navigation aérienne et de médecine statutaire. Il assure le secrétariat des comités médicaux centraux existant dans ces domaines.

2.7 Mission communication (SG/COM)

La mission communication du SG élabore, propose et met en œuvre la stratégie de communication interne et externe du secrétariat général, dans le respect des directives de communication de la DGAC et du ministère.

La mission est chargée de :

- faire connaître les activités du secrétariat général pour l'administration au sein et à l'extérieur du ministère ;
- développer la communication interne du secrétariat général pour l'administration ;
- garantir les moyens de production en matière d'édition de contenus, mise en ligne web, création, vidéos et événementiels, à la demande des services de la DGAC ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des outils et supports de communication ;
- animer le réseau de correspondants de communication au sein des directions et services du secrétariat général.

Elle établit en liaison avec l'ensemble des sous-directions et services placés sous l'autorité du SG, un plan annuel de communication, validé en CODIR (comité de direction) et veille à sa mise en œuvre. La mission communication coordonne la réalisation des projets de communication (de la conception à l'évaluation) du SG. Elle est chargée des relations avec les prestataires. Elle élabore et met en œuvre une politique éditoriale tous supports, cohérente et conforme à la politique ministérielle. La mission communication pilote et évalue la performance globale de la communication et assure la veille sur les projets de communication.

Le chef de la mission communication représente le secrétariat général dans les instances de

pilotage de la communication mises en place par la DGAC.